****

****

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE jeudi 24 septembre 2020**

**L’Université d’Orléans et le FIPHFP s’engagent pour l’emploi des personnes en situation de handicap**

**Lundi 5 octobre 2020 - 16 heures**

**Château de la Source, à Orléans**

**Salon des Présidents**

Ce lundi 5 octobre 2020, l’Université d’Orléans signera officiellement la convention avec le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), en présence d’Ary Bruand, Président de l’Université d’Orléans, Marc Desjardins et Salwa Philibert, respectivement Directeur et Directrice territoriale au Handicap Centre-Val de Loire du FIPHFP.

****A travers cette convention qui s’étend sur la période 2020-2022, l’Université entend mener une politique claire, coordonnée et concertée en matière d’insertion professionnelle et de maintien dans l’emploi des personnes handicapées. Un accent tout particulier sera aussi mis sur l’apprentissage, ce qui est tout à fait naturel puisque le lien formation-emploi est au cœur du travail universitaire. Pour financer l’ensemble de ces actions, le budget total alloué par le FIPHFP s’élève à 317 180€.

Avec un taux d’emploi actuellement de 3,45 % (67 bénéficiaires de l’obligation d’emploi), la politique de l’Université d’Orléans se veut résolument ancrée dans la sphère des ressources humaines et couvrira l’ensemble des composantes et services centraux de l’établissement sur l’ensemble des sites (Orléans, Bourges, Blois, Chartres, Châteauroux, Issoudun, Tours-Fondettes).

Avant cette signature, une table ronde sera organisée, réunissant des témoins (étudiants et personnels) et des acteurs de cette politique.

**Le FIPHFP, au service des employeurs publics**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux…). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d’emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Contacts Presse :**

Université d’Orléans

Direction des Ressources Humaines | Service Handicap

correspondant-handicap@univ-orleans.fr | 02 38 49 45 00

FIPHFP

Samy CHERIFIA |TBWA\Corporate

Samy.cherifia@tbwa-corporate.com |06 30 69 50 16